

Pape. Un autre sujet de plainte de Sa Sainteté, c'est que la Cour de Vienne, au préjudice des Immunités de l'Eglise, a fait sequestrer dans le Royaume de Naples, & dans le Duché de Milan, les revenus & pensions des Ecclesiastiques absens, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué; c'est encore au Cardinal Grimani, à qui le St. Siege est redevable de ce procédé.

Le Pape & le Sacré College mirent d'abord en usage les remontrances & les prières, pour porter l'Empereur à se desister de ses prétentions mal fondées, en rejetant sur des mauvais conseils les infractions qu'on venoit de faire aux anciens Traitez & Concordats, signez par ses Predecesseurs, & en dernier lieu par l'Empereur Leopold son Auguste Pere; mais cela n'ayant rien produit, le Pape s'est vû contraint de mettre une Armée sur pied, & de tirer du Château St. Ange partie du Trésor que Sixte V. y avoit mis en dépôt, afin de s'en servir à défendre le Temporel & le Spirituel de l'Eglise. Quoi qu'il se soit déjà fait de part & d'autre quelques Actes d'hostilité dans le Ferrarois, la guerre n'est pas encore ouvertement déclarée: on ignore quels seront les Princes d'Italie qui se rangeront du parti du Pape; l'Empereur en a déjà deux dans le sien, qui sont le Duc de Modene, & le Duc de Savoye; ce dernier a été recompensé par avance de l'investiture du Monferat-Mantouan au préjudice des intérêts de Monsieur le Duc de Lorraine, à qui cet Etat appartient légitimement par droit de succession: mais s'il falloit ajouter foi à certains bruits répandus depuis deux mois,